PR-210 A

9 décembre 2002

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 47 665 000 francs destiné:

- **pour 28 265 000 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la nouvelle ligne de tramway «Acacias» sur le territoire de la Ville de Genève;**
- **pour 22 575 830 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 3 175 830 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif dans le secteur de la ligne de tramway «Acacias» situé sur le territoire de la Ville de Genève.**

Rapporteur: M. Guy Savary.

La commission des travaux a tenu séance le 18 septembre 2002, sous la présidence de Mme Linda de Coulon. Que Mme Ursi Frey soit remerciée pour la bonne tenue des notes de séance!

Audition de MM. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie, et Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

M. Choffat déclare d'emblée que nous sommes en présence du même processus que celui du tram de Sécheron. Trois partenaires sont en lice: Etat de Genève, TPG, Ville de Genève. L'Etat reste le maître d'ouvrage principal; les coûts sont partagés entre le Canton et les communes. En ce qui concerne notre municipalité, elle saisit l'occasion de réaménager les lieux et de reprendre l'assainissement des eaux.

M. Gfeller présente le tracé du futur tram; il indique qu'un véritable réseau sera mis en place. Le tronçon traité par la proposition PR-210 part du rond-point de Plainpalais, longe l'avenue Henri-Dunant, traverse la place des Vingt-Trois-Cantons et le pont des Acacias, rejoint la route du même nom pour aboutir au carrefour de l'Etoile (avec son parking d'échange); le tram rebrousse chemin vers le pont Rouge (plus tard, il rejoindra la commune de Lancy).

Les coûts investis par la Ville de Genève visent bien sûr la distance située sur le territoire de la commune.

Route des Acacias

L'option générale consiste à créer un site réservé – le plus long possible – pour le tram. De part et d'autre, seront créées une voie automobile et une piste cyclable. De nombreux giratoires assureront au mieux la progression de la circulation.

Rond-point de Plainpalais

La place sera rénovée, avec l'installation d'un nouvel édicule et de quatre nouveaux arrêts. La sortie actuelle du parking de Plainpalais aboutit vers le nœud ferroviaire; par conséquent, elle sera déplacée vers la Banque Darier-Hentsch (avec entrée et sortie). Quant à la sortie piétonne, elle ne bouge pas; des améliorations seront apportées à l'ascenseur du parking.

Un projet est à l'étude qui verrait la réalisation d'un tunnel de 50 mètres entre le parking et le rond-point de Plainpalais.

Plaine de Plainpalais

Le long de cet emplacement, nous trouverons le même profil qu'à la place du Cirque; le site du tram sera assez large pour laisser passer des bus éventuels.

Place des Vingt-Trois-Cantons

Il faudra traiter les différents éléments de la place, également au début de la rue Dancet.

Pont des Acacias

Les trottoirs seront préservés, ainsi que deux voies de circulation. Le pont restera dans sa forme actuelle avec des structures renforcées.

Le projet de créer une passerelle pour piétons de chaque coté du pont a été abandonné.

Tronçon pont des Acacias-rue des Ronzades

Suite au pont, le tourner à gauche sur la rue Caroline sera supprimé; cela doit freiner le mouvement de transit à travers le quartier des Acacias.

Une question n'est pas résolue: y aura-t-il des feux de circulation ou un giratoire au niveau de la rue des Ronzades?

Par la suite, M. Gfeller rappelle le processus général en ce qui concerne la création d'une nouvelle ligne de tram: le Canton demande une concession aux autorités fédérales, s'ensuit une phase d'études pour arriver à l'autorisation de construire. A ce stade, c'est l'Office fédéral des transports qui accorde l'autorisation. La mise à l'enquête publique a suscité moult questions; le TCS et le Groupement transport et économie (GTE) constituèrent les principaux opposants. Dans ce dossier, la concertation fut privilégiée; ainsi, les différents acteurs se sont réunis pour échafauder une convention d'accord avant de solliciter le feu vert fédéral.

Question des commissaires

Aux interrogations des membres de la commission des travaux, MM. Choffat et Gfeller répondent que le futur tram se situera en site propre depuis le rond-point de Plainpalais jusqu'au bout de la plaine de Plainpalais, puis il sera en site banal à la place des Vingt-Trois-Cantons et sur le boulevard du Pont-d'Arve; il retrouvera le site propre depuis le pont des Acacias jusqu'à l'Etoile (carrefour de l'Etoile: site mixte).

A la suite de la fermeture de l'accès à la rue Caroline, on verra apparaître des «voies privilégiées» de circulation, à savoir la rue de l'Ecole-de-Médecine, le quai Ernest-Ansermet et le quai Charles-Page. Quant au giratoire des Ronzades, il s'agira vraisemblablement d'un dispositif avec des feux de circulation pour faciliter le passage du tramway.

Dans ce projet, l'Etat n'a pas recouru au financement du Fonds d'équipement, car ce dernier n'est plus suffisamment alimenté.

Qui paiera le renforcement du pont des Acacias? Cet ouvrage appartient à la Ville de Genève.

A noter que la mise aux normes adéquates aurait dû être faite de toute façon; l'amélioration envisagée est liée à la surcharge provoquée par les futurs trams. Par ailleurs, l'Etat, maître d'ouvrage, a décidé d'entreprendre les installations du transport public pendant l'été 2002.

Un commissaire souhaite qu'un projet d'une telle grandeur connaisse, dans le futur, la simultanéité des couvertures financières.

Le chantier des canalisations du boulevard de la Cluse n'est-il pas bien meilleur marché que celui de la route des Acacias? Il est répondu que les deux sujets ne sont pas comparables, car ici nous sommes en face de très vieux équipements, que la situation aux Acacias est très complexe, car il s'agit d'envisager plusieurs chantiers provisoires pour assurer la viabilité du trafic.

Un commissaire déplore que le flot des véhicules privés se déversera sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, les quais Ernest-Ansermet et Charles-Page (à une seule voie de circulation actuellement) ou bien par la passerelle des Vernets et la rue François-Dussaud.

Quant à la passerelle des Vernets, elle ne subira pas de modifications.

Y aura-t-il une voie de bus sur le pont des Acacias? Une bande large sera réservée aux TPG au milieu de l'ouvrage.

Commentaire du rapporteur:

Malgré une concertation menée avec les différentes parties intéressées, il reste des questions non résolues en ce qui concerne les problèmes de trafic. Il est regrettable que la majorité de la commission des travaux ait refusé l'audition de l'OTC, des TPG, du TCS et du GTE. Ponctuellement, il reste des incertitudes quant à la réalisation définitive du giratoire «Ronzades». Par ailleurs, s'il est compréhensible d'éviter le transit par le quartier des Acacias, il est à craindre un afflux de circulation important le long du parc des Acacias (par la rue des Ronzades). Inutile de rappeler que ce poumon vert reste le seul du quartier. Ainsi, il eût été judicieux de pouvoir approfondir cette question. Il s'agira en tout cas de protéger le parc (monticule, haie d'arbres?).

Néanmoins, aux yeux du rapporteur, il ne s'agit pas de freiner l'installation définitive et rapide de la ligne de tram le long de la route des Acacias.

Vote

La commission des travaux vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 11 oui (1 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 R), 2 oppositions (2 L) et 2 abstentions (1 DC, 1 L), d'approuver les deux projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la loi sur le réseau des transports publics du 17 mars 1988;

vu le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois du 14 décembre 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 28 265 000 francs destiné aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la nouvelle ligne de tramway section «Acacias» sur le territoire de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 28 265 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2005 à 2034.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 63 et les suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 19 400 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 3 175 830 francs, soit un montant brut de 22 575 830 francs, destiné à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif dans le secteur de la ligne de tramway «Acacias» situé sur le territoire de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 19 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2005 à 2034.